

**REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS EN VERCORS**

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 3 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois avril, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée du Centre culturel et Sportif de Lans en Vercors, dûment convoqué le vingt-quatre mars, s'est réuni à 20 heures trente en session ordinaire dans la salle du conseil en mairie de Lans en Vercors, sous la présidence de Monsieur Michaël KRAEMER, Président de la Régie personnalisée.

Nombre de Membres en exercice : 15

PRESENTS : Président : Michaël KRAEMER
Administrateurs : Véronique RIONDET – Maurice ACHARD-PICARD – Caroline DELAVENNE – Jean-Charles TABITA – Marcelle DUPONT – Josette FICHEUX – François NOUGIER – Jean SISTI – Jean-Pierre MOULIN FRIER.

POUVOIRS : Guy CHARRON à Michaël KRAEMER – Jean-Paul GOUTTENOIRE à Josette FICHEUX – Philippe BALLETT à François NOUGIER.

ABSENTS : Guy CHARRON – Jean-Paul GOUTTENOIRE – Stéphane SERRADURA – Sophie VALLA – Philippe BALLETT.

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Maurice ACHARD-PICARD

Assiste au Conseil d'Administration avec voix consultative : Marie GALLIENNE, directrice.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du compte administratif exercice 2016 – Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif
- 2) Adoption du compte de gestion exercice 2016 – Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif
- 3) Affectation du résultat de l'exercice 2016 – Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif
- 4) Budget primitif 2017 – Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif
- 5) Accueil de volontaires en service civique et demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

DEL 04-2017 **OBJET :** **VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le compte administratif de l'exercice 2016 du budget principal dont les résultats s'établissent comme suit :

	Dépenses 2016	Recettes 2016	Solde d'exécution de l'exercice	Report fonctionnement 2015	Résultat cumulé
FONCTIONNEMENT	199 746, 08 €	177 260, 22 €	- 22 485, 86 €	70 674, 34 €	48 188,48 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	199 746,08 €	177 260, 22 €	- 22 485, 86 €	70 674, 34 €	48 188,48 €

Après que Monsieur Michaël KRAEMER, Président, ait quitté l'Assemblée et invité Madame Marcelle DUPONT, à assurer la présidence, le Conseil d'Administration est invité à approuver le Compte Administratif du Budget Principal qui vient de lui être présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration,
- Décide d'approuver le compte administratif du Budget de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif énoncé ci-dessus.

DEL 05-2017 **OBJET :** **VALIDATION DU COMPTE DE GESTION 2016**

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que le Président (Ordonnateur) et le Trésorier Principal (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Président est retracée dans le Compte Administratif, celle du Trésorier Principal dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au Conseil d'Administration.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif au titre de l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Considérant l'exactitude des écritures,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration,
- Décide d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif.

DEL 06-2017 **OBJET :** **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL**

RESULTAT D'EXPLOITATION	
Résultat de l'exercice	-22 485, 86€
Report fonctionnement (002) 2015	70 674, 34 €
Résultat à affecter :	48 188, 48 €

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

AFFECTATION	
Report en fonctionnement	48 188, 48 €

Madame la Vice-Présidente souligne qu'il s'agit d'un report important, qui sera certainement moindre pour l'exercice suivant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration,

- Décide d'approuver les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement 2016 du Budget de la Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif énoncé ci-dessus.

DEL 07-2017 **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter le budget primitif 2017.

Le budget principal de la RPCCS s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 288,48 €	1 288,48 €
FONCTIONNEMENT	347 838,48 €	347 838,48 €
TOTAL	349 126, 96 €	349 126, 96 €

Monsieur le Président précise que les principales évolutions concernent la saison culturelle, avec une augmentation du nombre de spectacles correspondant à une saison complète, ainsi qu'à la reprise du festival Jeunes Bobines.

Un administrateur demande quel est le budget précis de la programmation culturelle par rapport aux recettes. En 2016, le montant total de la programmation culturelle a été de 53 156,87 € pour 18 785 € de recettes, soit un autofinancement de 35,34 %. La projection 2017 est d'un autofinancement d'environ 30 %, avec des coûts estimés à 77 000 € pour 25 000 € de recettes.

Un administrateur demande quel est le budget dédié au festival « Jeunes Bobines ». Il est précisé que le budget s'élève à 66 250 €.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration,

- Décide d'approuver le budget primitif 2017.

DEL 08-2017 **OBJET : ACCUEIL DE VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE ET
DEMANDE D'AGREMENT AU TITRE DE L'ENGAGEMENT
DE SERVICE CIVIQUE**

Vu la Loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

Le service civique, dispositif ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale par des missions d'intérêt général en faveur de projets collectifs.

La Régie Personnalisée Centre Culturel et Sportif souhaite proposer des missions de service civique au sein de la collectivité à compter de septembre 2017.

L'objectif du dispositif, ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, est de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale par des missions d'intérêt général en faveur de projets collectifs.

REGIE PERSONNALISEE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF LANS EN VERCORS

La mission de service civique a les caractéristiques suivantes :

- un engagement de 6 à 12 mois pour lequel aucune condition de qualification ou de diplôme n'est requise ;
- une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines reconnus prioritaires pour la nation et qui concourt à combler des besoins non satisfaits : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport ;
- 24 heures hebdomadaires ;
- une indemnité prise en charge par l'Etat (467,34 € par mois) et par la structure d'accueil (106,94 € par mois) et un accès à un régime complet de protection sociale pour le volontaire ;
- un statut juridique à part, qui ne relève pas du Code du Travail mais du code du service national.

Outre l'indemnité mensuelle, la structure d'accueil s'engage à :

- proposer une mission qui intervient en complément de l'action des agents et des stagiaires sans s'y substituer (le volontaire ne peut donc être indispensable au fonctionnement courant du service ni exercer des tâches administratives et logistiques liées au fonctionnement courant du service) ;
- proposer au jeune volontaire une formation civique et citoyenne
- mettre en place un accompagnement et notamment désigner un tuteur parmi ses agents.

Pour accueillir un jeune volontaire en service civique, la collectivité doit déposer une demande d'agrément pour chaque mission proposée. Cet agrément est accordé sur présentation d'un dossier complet et notamment d'une description précise de la mission proposée.

Monsieur le Président précise que le tutorat sera assuré par Marie Gallienne, directrice de la RPCCS. La mission sera ciblée sur le festival « Jeunes Bobines », autour de 4 axes principaux : soutien à l'organisation du festival, soutien à la gestion des bénévoles, soutien à la médiation et soutien à la communication. Il est souligné que cette proposition permettra une adaptation éventuelle de la mission sur d'autres axes du festival, en fonction du profil et de la motivation du volontaire. Madame la Vice-Présidente souligne qu'il s'agit d'une bonne idée.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'autoriser le président à solliciter la demande de l'agrément au titre du service civique pour une durée de 2 ans auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- d'autoriser l'accueil de volontaires en service pendant la durée de l'agrément,
- de développer une mission autour du festival « Jeunes Bobines »,
- de prévoir la participation des volontaires à une formation civique et citoyenne,
- de dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions,
- de prévoir les dépenses correspondantes aux budgets des exercices 2017, 2018 et 2019,
- autorise le Président à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

REGIE PERSONNALISEE
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF
LANS-EN-VERCORS (Isère)

Le secrétaire de séance,
Maurice ACHARD-PICARD

